

RECUPERATION DU QR CODE SUITE A UN SCHEMA VACCINAL COMPLET

L'attestation de vaccination certifiée contre la Covid-19 est une des 3 preuves de non contamination à la Covid-19 du pass sanitaire. L'attestation de vaccination est utile uniquement quand le cycle vaccinal est clôturé et que le délai d'immunité est passé.

Depuis le 25 juin 2021, l'attestation de vaccination est éditée au format européen, en version bilingue (français et anglais). Ce document permet les déplacements au sein de l'Union européenne (UE) ainsi qu'au Liechtenstein, en Suisse, en Islande, en Norvège, à Monaco et à Andorre. Elle permet d'accéder à certains lieux en France.

L'attestation comporte aussi 2 cachets électroniques visibles :

- un QR code à présenter lors d'un contrôle à l'embarquement ou aux frontières (en haut à droite) ;
- un QR code (en bas à gauche) qui permet, en le flashant, d'enregistrer l'attestation dans la fonctionnalité Carnet de l'application mobile TousAntiCovid, téléchargeable gratuitement sur AppStore ou Google Play Store.

À noter : si vous avez déjà téléchargé votre QR code dans l'application TousAntiCovid, vous n'avez rien à faire : le QR code est mis à jour automatiquement au format européen depuis le 1er juillet.

Comment récupérer son QR Code ?

- **Solution 1** : Télécharger en tout autonomie à partir du téléservice : <https://attestation-vaccin.ameli.fr>
- Ce téléservice sécurisé a été développé par l'Assurance Maladie, il est accessible depuis le 27 mai 2021 pour tous les bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français.
- Ø **Solution 2** : Prendre contact avec votre pharmacien ou votre médecin traitant afin qu'il puisse accéder au logiciel SI VACCIN et imprimer votre attestation à l'aide de votre numéro CPAM.
- Ø **Solution 3** : se rendre dans un centre de vaccination, sur les horaires d'ouverture, muni de votre carte vitale afin qu'un professionnel de santé vous imprime le document.